

INFORMATION AUX PARENTS DES ELEVES INTERNES

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons vous rappeler quelques points essentiels du règlement d'internat, en particulier en ce qui concerne les sorties des élèves.

Toute sortie exceptionnelle de l'internat devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable des responsables quel que soit l'âge de l'élève et la raison de cette demande.

En cas d'urgence, les responsables pourront contacter directement les C.P.E. par téléphone jusqu'à 22h au 03.84.53.10.00.

LES SORTIES POUR ACTIVITES DIVERSES EN SOIREE

Les élèves peuvent pratiquer **2 activités maximum par semaine** dans le cadre d'une association sportive et/ou culturelle ou pour leur permis de conduire (code ou conduite)

Un repas peut alors être servi aux élèves à 21h sur réservation le jour-même avant 15h35 au B.V.S.

Les responsables doivent compléter le document ci-dessous, et faire remplir **obligatoirement** l'attestation (au verso) par l'organisme qui prends en charge l'élève.

Ces deux documents doivent être retourner le plus rapidement possible au Bureau Vie Scolaire.

Nous tenons à vous préciser que lorsque votre enfant a quitté l'internat avec autorisation, le lycée se dégage de toute responsabilité quant à la destination de sa sortie ou de son activité

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève.....en classe de
N° de chambre, l'autorise à participer à l'activité désignée ci-dessous

- Jours de la semaine :
- Horaire :
- Nature de l'activité :

L'élève doit obligatoirement rentrer avant 21h, heure de fermeture définitive de l'internat, quelle que soit la durée de l'activité.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal



DOCUMENT À REMPLIR PAR LE CLUB / L'ORGANISME OÙ VOTRE ENFANT SE REND EN SOIRÉE

NOM et Prénom de l'élève :

ACTIVITÉ :

Jour de l'activité :

Heure de début de l'activité :

Heure de fin de l'activité :

Heure de départ du lycée en comptant le trajet :

Heure de retour au lycée en comptant le trajet :

NOM et Prénom de l'encadrant :

N° de téléphone de l'encadrant :

Signature de l'encadrant

Cachet de l'organisme